

Sont présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents : M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau : M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jean-François PEUMERY.

Les autres membres du Bureau : M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

Objet : Acceptation d'un don de 950 euros pour l'acquisition d'un archet de violon 18^{ème} par l'association des Amis du Théâtre Montansier au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 9 octobre 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2014.06.07, du Conseil communautaire du 26 juin 2014, portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

En mars 2014, l'association « Les Amis du Théâtre Montansier » a fait don d'un violon français 18^{ème} neuf au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) afin d'enrichir son parc instrumental.

Avant de clore ses comptes et de mettre fin à ses activités, l'association « Les Amis du Théâtre Montansier » souhaite faire don de la somme de 950 euros au CRR afin qu'il acquiert l'archet correspondant au violon.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2014

Le montant d'un archet neuf étant de 1.400 euros, les 450 euros restants seront portés par le Conservatoire, dans le cadre des crédits alloués en investissement au budget primitif 2014.

DÉCIDE:

- 1) *d'accepter le don de 950 euros, destinés à l'acquisition d'un archet de violon 18^{ème} siècle neuf, par l'association « Les Amis du Théâtre Montansier », au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 9 octobre 2014.

 Le Président
François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles